

**Selon l'évolution de la crise sanitaire et sous réserve de modifications  
du cadre réglementaire relatif aux modalités d'admission**

**DOCUMENTATION et DOSSIER D'INSCRIPTION**  
**Ecole d'Infirmiers Anesthésistes Diplômés d'Etat**  
**CONCOURS 2022**

**Coordonnées de l'école :**

**Ecole d'Infirmier(e)s Anesthésistes Diplômé(e)s d'Etat**

Institut de Formation aux Carrières de Santé

5, avenue Esquirol - 69424 LYON Cedex 03

Secrétariat : ☎ 04.72.11.67.10 Email : michele.dubost@chu-lyon.fr

**Accès** : tramway ligne T2 : arrêt Ambroise Paré / métro ligne D : station Grange Blanche.

Cette école prépare au Diplôme d'Etat d'Infirmier(e) Anesthésiste (D.E.I.A.), selon les modalités de l'arrêté du 23 Juillet 2012. Sa capacité d'accueil est de 38 étudiants par promotion.

**I - CONDITIONS D'ADMISSION A L'ECOLE**

Pour être admis à suivre l'enseignement sanctionné par le D.E.I.A., les candidats doivent :

✓ **Être titulaire :**

- soit d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l'article L. 4311-3 ou à l'article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer sans limitation la profession d'infirmier ;
- soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique ;

✓ **Justifier de 2 années minimum d'exercice**, en équivalent TEMPS PLEIN, de la profession d'infirmier **au 1<sup>er</sup> Janvier 2022**.

✓ **Avoir subi avec succès les épreuves d'admission** à la formation préparant au D.E.I.A. organisées par chaque école autorisée sous contrôle du directeur général de l'agence régionale de santé ;

✓ **Avoir souscrit** par convention l'engagement d'acquitter les frais d'enseignement fixés par le Conseil d'Administration des Hospices Civils de Lyon (attestation après l'admission).

✓ **Avoir déposé un dossier complet avant le vendredi 7 Janvier 2022**.

Auparavant les candidats auront pris contact avec la direction des soins et le service formation de l'établissement dont ils dépendent.

Les dossiers d'inscription sont à déposer au secrétariat de l'école **avant le 7 Janvier 2022**

- **de 14h-16h30 du lundi au vendredi.**

**Dans le cas où un dossier serait adressé par voie postale**

**le candidat devra s'assurer auprès de la secrétaire de l'école qu'il est bien complet et ce aux horaires mentionnés ci-dessus.**

## II – DOSSIER D'INSCRIPTION (Art. 10 de l'arrêté du 23/07/2012)

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- ◆ **Une demande écrite, datée et signée (signature manuelle au stylo bleu) de participation** aux épreuves d'admission à l'école.
- ◆ **Un curriculum vitae**
- ◆ **Un état des services** (attestations de travail) avec justificatifs de la carrière d'infirmier diplômé d'Etat attestant un exercice professionnel équivalent temps plein à vingt-quatre mois minimum au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.  
**Fournir l'original** de l'attestation de travail de l'employeur actuel (**les documents reçus par mail ne sont pas acceptés**).  
**Fournir également les originaux** des employeurs précédents si pas 2 ans d'exercice professionnel temps plein chez l'employeur actuel.  
**Les candidats intérimaires doivent indiquer le temps de travail temps plein EN MOIS (effectuer le calcul).**
- ◆ **une copie** des titres, diplômes ou certificats ;
- ◆ pour les infirmiers diplômés d'Etat exerçant leur activité dans le secteur libéral, en plus du curriculum vitae détaillé, un certificat d'identification établi par la ou les caisses primaires d'assurance maladie du secteur de leur exercice et une **attestation d'inscription au rôle de la patente ou de la taxe professionnelle** pour la période correspondant à leur exercice établi par les services fiscaux de leur lieu d'exercice, et de tout autre document permettant de justifier des modes d'exercice et des acquis professionnels postérieurs à l'obtention du diplôme d'Etat d'infirmier ;
- ◆ **un certificat médical** attestant que le candidat a subi les vaccinations obligatoires fixées par l'article L. 3111-4 du code de la santé publique : « **Je soussigné(e) atteste que ..... est à jour de ses vaccinations** » **et non un "relevé de vaccinations"**. **Fournir l'original du certificat médical.**  
**COVID : fournir le certificat Covid Numérique UE.**  
Attention : Ce certificat médical **doit impérativement être joint au dossier d'inscription à la date limite de dépôt du dossier**. Dans le cas contraire le dossier sera considéré comme incomplet. Une photocopie du carnet de vaccinations sera demandée au moment de l'entrée en formation.
- ◆ **Le versement des frais d'inscription** aux épreuves d'admission (frais de dossier) fixés par le Conseil d'administration des Hospices Civils de Lyon d'un montant pour **2022 de 127 euros** payables par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre de « Régisseur d'avances et de recettes de l'I.F.C.S. - secteur EST ».
- ◆ **Les annexes I et II dûment complétées** (en plus des attestations de travail).
- ◆ **2 enveloppes autocollantes format 22 x 11 timbrées à l'adresse du candidat** (tarif en vigueur)
- ◆ **2 timbres autocollants** (tarif en vigueur)
- ◆ **une photo d'identité** (nom et prénom au verso)

### IMPORTANT

Tout dossier non conforme ou incomplet à la date de clôture des inscriptions (7 JANVIER 2022) sera rejeté.

Δ Aucune relance ne sera faite par le secrétariat de l'école.

En cas de désistement d'un candidat quel qu'en soit le motif, ou de rejet d'un dossier, les frais d'inscription restent acquis par l'école et ne sont pas remboursés.

### III - EPREUVES D'ADMISSION (Art. 11 de l'arrêté du 23 Juillet 2012)

Les épreuves d'admission évaluent les connaissances professionnelles des candidats et leur aptitude à suivre l'enseignement conduisant au D.E.I.A.

Elles comprennent deux épreuves :

#### 1. Une épreuve écrite et anonyme d'admissibilité qui se déroulera :

**Le Jeudi 10 Février 2022**

Cette épreuve d'une durée de 2 heures, permet d'évaluer les connaissances professionnelles et scientifiques du candidat en référence au programme de formation du diplôme d'Etat d'infirmier ainsi que ses capacités rédactionnelles.

**Sont déclarés admissibles** les candidats ayant obtenu une **note supérieure ou égale à la moyenne.**

#### 2. Une épreuve orale d'admission qui se déroulera :

**Les Mercredi 6 Avril 2022 et/ou Jeudi 7 Avril 2022**

Cette épreuve permet d'apprécier les capacités du candidat :

- ◆ A décliner un raisonnement clinique et à gérer une situation de soins
- ◆ A analyser les compétences développées au cours de son expérience professionnelle
- ◆ A exposer son projet professionnel
- ◆ A suivre la formation

Cette épreuve consiste en un exposé discussion avec le jury, précédée d'une préparation de durée identique pour tous les candidats.

**Une note au moins égale à la moyenne est exigée.**

**Sont déclarés admis**, les candidats les mieux classés dans la limite des places figurant dans l'autorisation de l'école, sous réserve que les notes obtenues aux épreuves de sélection soient **égales ou supérieures à la moyenne** et, en fonction du nombre de candidats admis, une liste complémentaire peut être établie.

La liste complémentaire est valable jusqu'à la rentrée pour laquelle les épreuves de sélection ont été ouvertes.

Les résultats aux épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée scolaire au titre de laquelle ils ont été publiés.

Le Directeur de l'école accorde une dérogation de droit de report d'un an, non renouvelable, en cas :

- ✓ de congé maternité,
- ✓ de congé d'adoption,
- ✓ pour garder un enfant de moins de 4 ans,
- ✓ en cas de rejet de demande d'accès à la formation professionnelle ou à la promotion sociale
- ✓ de rejet de demande de congé formation, ou de rejet de demande de mise en disponibilité.

En outre, en cas de maladie, d'accident ou si le candidat apporte la preuve de tout autre événement grave lui interdisant d'entreprendre ses études au titre de l'année en cours, un report de scolarité d'une année peut être accordé par le directeur de l'école.

**Les candidats ayant bénéficié d'un report de scolarité doivent confirmer leur entrée à l'école par un courrier écrit, daté et signé (signature manuelle au stylo bleu) au plus tard à la date de clôture des inscriptions au concours, sous réserve le cas échéant, de l'obtention ultérieure d'une prise en charge financière.**

#### **Affichage des résultats :**

- La liste des **candidats admissibles** sera affichée à l'école le **vendredi 11 mars 2022 à partir de 14h** (liste établie par ordre alphabétique).

- La liste des **candidats admis** sera affichée à l'école le **mardi 12 avril 2022 à partir de 14h** (liste établie par ordre de classement)

De plus, **sauf avis contraire des candidats**, les résultats des personnes admissibles et admises seront diffusés sur internet : <https://www.chu-lyon.fr/fr/concours-infirmier-anesthésiste> Rubrique résultats.

#### **Article 15 de l'arrêté du 23 juillet 2012**

Peuvent être admis en formation dans la limite de 5 % de la capacité d'accueil de l'école :

- les titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ;
- les étudiants ayant validé la troisième année du deuxième cycle des études médicales ;
- les titulaires d'un diplôme d'Etat d'infirmier et d'un diplôme reconnu au grade de master.

Ces candidats déposent auprès de l'école de leur choix un dossier comprenant :

- un curriculum vitae,
- les titres et diplômes,
- un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;
- une lettre de motivation.

#### **Ces candidats sont dispensés des épreuves d'admission.**

Ils sont sélectionnés sur dossier et entretien par le jury d'admission (prévu à l'article 11).

## **IV – PREPARATION AUX EPREUVES D'ADMISSION**

Les Hospices Civils de Lyon organisent une formation de préparation aux épreuves d'admission entre septembre et mars.

- Candidats HCL  
Pour tout renseignement, adresser un courrier au :  
Directeur du Service Formation  
162, avenue Lacassagne  
69424 LYON Cedex 03
  
- Candidats extérieurs aux HCL  
Pour tout renseignement, adresser un courrier au :  
Secrétariat de l'école IADE  
5, avenue Esquirol  
69424 LYON Cedex 03  
☎ 04 72 11 67 10

Les candidats peuvent avoir accès à la Documentation Centrale des Hospices Civils de LYON :

- sur le site central :

5, avenue Esquirol - 69424 LYON Cedex 3

☎ 04.72.11.29.99

## **V - ENSEIGNEMENT** (Arrêté du 23 JUILLET 2012).

La rentrée est fixée au **Lundi 3 Octobre 2022**.

Les études sont d'une durée de 24 mois, organisées en quatre semestres universitaires, à temps plein. Elles comportent, répartis sur l'ensemble de la scolarité des enseignements théoriques et des enseignements pratiques, répartis en unités d'enseignement.

Au cours des 2 ans, les étudiants seront amenés à effectuer divers stages, dont certains dans des établissements situés à l'extérieur de LYON (les frais de déplacement ne sont pas pris en charge).

Chaque année, les étudiants ont droit à un congé annuel de vingt-cinq jours ouvrés dont les dates sont déterminées par le directeur de l'école après avis du conseil pédagogique.

Au cours de la scolarité, pour des raisons de santé justifiées par un certificat médical, l'étudiant peut être autorisé à s'absenter deux semaines.

Au-delà de deux semaines d'absence quel qu'en soit le motif, les modalités de rattrapage des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques et des enseignements pratiques sont proposées par le responsable pédagogique et validées par le Directeur de l'école.

Les étudiants interrompant leurs études pour un congé maternité ou d'adoption peuvent reprendre leurs études l'année scolaire suivante. Les enseignements théoriques et pratiques validés leur restent acquis. Cette possibilité est également donnée, après accord du conseil pédagogique, aux étudiants interrompant leurs études pour des motifs exceptionnels.

Les élèves des centres d'instruction relevant du ministère de la défense restent soumis aux dispositions statutaires et réglementaires dont ils relèvent.

### **MODALITÉ D'ATTRIBUTION DU DIPLOME D'ÉTAT D'INFIRMIER ANESTHÉSISTE (Article 25)**

**Le diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste s'acquiert par l'obtention des 120 crédits européens** correspondant à l'acquisition des 7 compétences du référentiel.

- 1°) **60** crédits européens pour les unités d'enseignement ;
- 2°) **60** crédits européens pour la formation pratique en stage.

**Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :**

- 1°) Par la validation de la totalité des unités d'enseignement en relation avec la compétence ;
- 2°) Par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

## **VI - CONDITIONS MATÉRIELLES :**

L'école fonctionne en externat.

Les repas de midi peuvent être pris au CROUS rue Volnay – 69003 Lyon, lorsque les **étudiants sont en cours** et dans les restaurants du personnel des hôpitaux, lorsque les étudiants sont en stage.

Le centre de documentation de l'école permet de consulter les livres sur place et en assure prêt. Une photocopieuse est à la disposition des étudiants.

Les tarifs de scolarité pour les deux ans de formation s'élèvent à :

- Pour les employeurs hors HCL : 15 269 €
- Pour les candidats en autofinancement : 13 196 €

Dans le cadre de votre formation de deux ans, un logement sur la région est conseillé pour les candidats extérieurs, et pour tous, un moyen de locomotion est indispensable pour les déplacements sur les lieux de stage.

## **VII - POSSIBILITES DE REMUNERATION**

### **1°) LES INFIRMIER(E)S DU SECTEUR PUBLIC**

En contrepartie d'un engagement de travail de CINQ ANS avec la FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE après l'obtention du D.E.I.A., les infirmiers du secteur public peuvent bénéficier éventuellement de la promotion professionnelle pendant leurs études.

Les renseignements sont à prendre auprès du responsable du service de formation de l'établissement employeur.

### **2°) Les INFIRMIER(E)S ou SAGES-FEMMES travaillant en secteur privé**

Peuvent éventuellement bénéficier :

- de congés formation rémunérés (se renseigner auprès de la Direction de leur établissement),
- se renseigner auprès des services concernés pour les demandes de prise en charge Pôle Emploi, EDOF, Fongecif (sous conditions).

## **VIII – TEMPS D'INFORMATION**

Un temps d'information sur les épreuves d'admission, la formation et la fonction d'infirmier anesthésiste est organisé :

**Le mardi 30 Novembre 2021 de 15h30 à 17h00** à l'Institut de Formation des Carrières de Santé des HCL  
(salle indiquée dans le hall d'entrée)  
5 avenue Esquirol - 69424 LYON - Cedex 03

### **POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE**

S'adresser au Secrétariat de l'école IADE

 **04.72.11.67.10**

### **TOUT LE COURRIER DOIT ETRE ADRESSÉ À :**

Madame la Responsable Pédagogique  
Ecole d'INFIRMIER(E)S ANESTHESISTES DIPLOME(E)S D'ETAT  
Institut de Formation aux Carrières de Santé  
5, avenue Esquirol – CS 63752 - 69424 LYON Cedex 03



### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

**NOM PATRONYMIQUE :** .....

**Nom d'usage :** .....

**Prénom :** ..... **Autres prénoms :** .....

**Né(e) le :** ..... **A :** ..... **Département :** .....

**N° de sécurité sociale :** |\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|\_| |\_|\_|

**ADRESSE PERSONNELLE :**

.....  
.....

Téléphone portable :

Adresse e.mail (**écrire lisiblement**) :

N° INE :

Si Agent HCL, Matricule : .....

*Fournir une copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité à la date du concours (10/02/2022)*

**NOM, ADRESSE et TÉLÉPHONE de la PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE :**

**ENFANTS :**

- ..... (année de naissance)







## PREPARATION AU CONCOURS D'ENTREE 2022

### Bibliographie

#### Anatomie :

##### **L'anatomie et la physiologie pour les infirmier(e)s**

DUPONT S.

Issy-les-moulineaux : Elsevier-Masson, 2015. 2<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 DUP DO013404

##### **Ross et Wilson : anatomie et physiologie normales et pathologiques**

Ross, Janet Smith ; Wilson, Kathleen Jean Wallace

Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson, 2015; 12<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 ROS DO013314

##### **L'abrégé d'anatomie et de physiologie humaines**

Lacombe, Michel

Lamarre; 2015; 7<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 LAC...

##### **Anatomie et physiologie humaines**

MARIEB EN, HOEHN K

Paris : Pearson Education, 2010. 10<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 MAR DO010235

##### **Précis d'anatomie et de physiologie humaines : tome 1 → textes / tome 2 → atlas**

LACOMBE M.

Paris : Lamarre, 2009. 30<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 LAC DO009721 ou DO009719

##### **Biologie humaine : principes d'anatomie et de physiologie**

MARIEB EN.

Paris : Pearson Education, 2008. 8<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 MAR DO008847

##### **Anatomie, physiologie : s'auto-évaluer en 1137 questions pharmacologie, étymologie**

PEBRET F.

Thoiry : Heures de France, 2005. 2<sup>ème</sup> éd.

09.2.1 PEB O6365

#### Transfusion sanguine :

##### **Transfusion sanguine**

Lefrère JJ, Rouger P

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2015.

09.2.410 LEF DO013607

##### **Pratique nouvelle de la transfusion sanguine**

LEFEE IJ, ROUGER P

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2009.

09.2.410 LEF DO009246

##### **Hématologie, transfusion sanguine et soins infirmiers**

MAROLLA M, LEFRERE F, TRAINEAU R

Rueil-Malmaison : Wolters Kluwer France ; Lamarre, 2008. 4<sup>ème</sup> éd.

09.2.410 DO009043 ou DO009042

Site internet : [www.ints.fr](http://www.ints.fr) de l'Institut National de la Transfusion Sanguine

#### Pharmacologie & calcul de doses :

##### **Testez-vous en pharmacologie et validez votre UE 2.11**

Teknetzian Marie-Françoise

Rueil-Malmaison : Lamarre, 2016

09.2.31 TEK DO014401

**☐ Pratique du calcul de doses**

Benlahouès Daniel  
Paris : Vuibert, 2016  
*09.2.31 BEN DO014152*

**☐ Calculs de doses**

Renou Nathalie  
Levallois-Perret : Studyrama, 2016  
*09.2.31 CAR DO014422*

**☐ Calcul de dosage, de débit, de dilution**

Jabrane Badia, Brunel Laurence  
Levallois-Perret : Studyrama, 2016  
*09.2.31 JAB DO014402*

**☐ Pharmacologie et thérapeutiques**

Caruba T, Jaccoulet E  
Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson, 2015  
*09.2.31 CAR DO013533*

**☐ Pharmacologie et thérapeutiques**

Semier-Collery Christine  
Paris : Vuibert, 2015  
*09.2.31 COL DO013764*

**☐ Pharmacologie : des cibles à la thérapeutique, cours et fiches thérapeutiques**

Landry Y  
Paris : Dunod, 2014  
*09.2.31 LAN DO013492*

**☐ Pharmacologie et médicaments : de la conception aux applications thérapeutiques**

Le Texier A  
Malakoff : Foucher, 2014  
*09.2.3 LET DO013857*

**☐ Guide du calcul de doses et de débits médicamenteux**

Rispail, Dominique, Viaux, Alain  
Issy-les-moulineaux : Elsevier-Masson, 2014.  
*09.2.31 RIS DO013418*

**☐ Le calcul de dose sans erreur : pour une pratique aisée et sûre**

Jeanquiot N  
Paris : De Boeck-Estem, 2014.  
*09.2.31 JEA DO012878*

**☐ 50 exercices corrigés de calculs de doses**

Charpentier, M, Guérin, E  
Paris : Maloine, 2013.  
*09.2.31 CHA DO012603*

**☐ Guide de pharmacologie**

BRAZIER JL  
Saint-Laurent (Québec) : Editions du Renouveau Pédagogique Inc, 2010 (Compétences infirmières)  
*09.2.31 BRA DO010504*

**Droit et responsabilité :**

**☐ Ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée** et décret s'y rapportant s'y rapportant.

**☐ Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.**

**☐ Loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.**

**☐ Loi n° 2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel**

**☐ Circulaire DHOS/E 1 n° 2002-411 du 22 juillet 2002** relative aux conditions d'instruction des demandes d'autorisation de pharmacies à usage intérieur mentionnées à l'article 85 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

**☐ Décret 2004-802 du 29/07/2004 relatif aux parties IV et V (dispositions réglementaires) du code de la santé publique et modifiant certaines dispositions de ce code (**règles professionnelles des infirmiers et infirmières - déontologie**)**

**☐ Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009** portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (Loi HPST)

**☐ La responsabilité juridique de l'infirmière**

BOISSIER-RAMBAUD C, HOLLEAUX G., ZUCMAN J.  
Reuil-Malmaison : Lamarre, 2014. 6<sup>ème</sup> éd.  
*01.2 RAM DO013061*

**❑ Lettre d'un avocat à une amie infirmière**

DEVERS G.

Paris : Lamarre, 2013. 2<sup>ème</sup> éd.

01.2 DEV DO012396

**❑ Législation, éthique, déontologie**

PONTE C, DE BROCA A, FABRER H

Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson SAS, 2010.

01.2. PON DO012370

**Annales Concours :**

**❑ : IFSI Concours d'entrée : épreuves écrites, épreuves orales, annales corrigées**

Eckenschwiller Michèle

Paris : Foucher, 2016

11.3.3 ECK DO014234, DO014233

**❑ Concours IFSI Entraînement épreuve écrite Culture générale**

Jacqueline Gassier

Issy-les-Moulineaux : Elsevier-Masson, 2014. 5<sup>ème</sup> éd.

11.3.3 GAS DO012446

**❑ Concours infirmier**

Virginie Vuibert

Ed. Serrière - 4<sup>ème</sup> éd.; 2014

11.3.3 SER DO012914

**❑ Concours infirmier**

Croixmarie, Bruno, Jeuffroy, Laurence ; Rousseau-Proudhom, Elisabeth

Paris : Vuibert, 2013. 2<sup>ème</sup> éd

11.3.3 CRO DO012191

**❑ Concours IADE**

Muller Catherine, Chevillotte Jérôme , Hérail, Thierry, Rébillon, Marc

Paris : Elsevier-Masson, 2013.

11.3.4 MUL DO012552

**❑ Tout le concours infirmier**

LEFRANC S ; BOURGES P

Rueil-Malmaison : Lamarre, 2012

11.3.3 LEF DO011189

**❑ Concours d'entrée en formation : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire. sujets et corrigés 2006-2009AP-HP**

Rueil-Malmaison : Lamarre Doin, 2010.

11.3.4 APH DO011338 ou DO010529

*Ces ouvrages sont indiqués à titre d'exemple, d'autres sont à disposition à la bibliothèque.*

**Collections conseillées :**

Cahiers des sciences infirmières (Elsevier Masson)

Les essentiels en IFSI (Elsevier Masson)

Les nouveaux dossiers de l'infirmière (Maloine)

Etudiants IFSI (Lamarre)

....

**❑ Défaillances organiques et processus dégénératifs**

**❑ Processus tumoraux**

**❑ Santé publique et économie de la santé**

**❑ Processus inflammatoires et infectieux**

**❑ Initiation à la démarche de recherche**

**❑ Soins d'urgence et de réanimation**

Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité - encadrement des professionnels de soins

**❑ Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière**

**❑ Infectiologie et hygiène**

Raisonnement et démarche clinique infirmière, projet de soins infirmiers

**❑ Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical [**

**❑ Processus obstructifs**

**❑ Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical**

**❑ Pharmacologie et thérapeutiques**

**❑ Cycles de la vie et grandes fonctions**

**❑ Santé publique et économie de la santé**